

MERCREDIS P'TITS BOUTCHS ET MERCREDIS RECRE NATURE

MODALITES D'INSCRIPTION

Dans le cadre de sa politique en direction de l'enfance et de la jeunesse, la Caisse d'Allocation Familiale a souhaité que l'ensemble des communes des Savoie mette en place une tarification en fonction des ressources des familles et ce à compter du 1/09/2010. Ce mode de calcul garantit l'équité sociale en offrant à toutes les familles des tarifs en fonction des revenus et des conditions sociales de chacun.

Il se calcule par rapport à la formule suivante établie par la Caf :

Qf (Quotient familial) = $1/12^{\text{ème}}$ des revenus annuels (avant abattements) + prestations CAF/nombre de parts dans la famille

Nous vous informons qu'à compter du 1^{er} septembre la tarification des centres de loisirs de la MJC sera calculée désormais en fonction de votre Quotient familial.

Nous vous demanderons donc de vous munir des documents suivants le jour des inscriptions :

- **Notification de droits et paiements de la CAF** sur laquelle apparaissent votre N° d'allocataire et votre Quotient familial ;
- OU votre feuille d'imposition + le montant mensuel de vos prestations CAF ;**
- **Fiche d'inscription dûment remplie ;**
- **Fiche sanitaire (si votre enfant n'a pas été inscrit durant l'été aux centres de loisirs).**

La présentation des documents cités ci-dessus est impérative pour calculer le tarif correspondant à votre quotient familial. En l'absence de ces justificatifs nous serons dans l'obligation de vous appliquer le tarif le plus haut.

Le lancement des inscriptions pour les mercredis de l'année est fixé pour

Le centre des P'tits Boutch' (3/5 ans)

le lundi 16 août à partir de 9 heures à la MJC

Au cours des trois premiers jours soit le lundi 16, le mardi 17 et le mercredi 18 seules les inscriptions au trimestre ou à l'année seront prises en compte. A partir du 19 août, les inscriptions à la journée seront également acceptées.

Le centre Récré Nature (6/11 ans)

le lundi 23 août à partir de 9 heures à la MJC

Au cours des trois premiers jours soit le lundi 23, le mardi 24 et le mercredi 25 seules les inscriptions au trimestre ou à l'année seront prises en compte. A partir du 26 août, les inscriptions à la journée ou ½ journée seront également acceptées.

Tous les centres de loisirs ouvriront cette année le mercredi 8 septembre